

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 2 Mars 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	9	12

Date de la convocation : 20 février 2020

Date d'affichage ordre du jour : 20 février 2020.

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.**

Présents : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT, M. CAUCHOIS, M. PRUNIER.

Absents excusés : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à M. CALTOT, M. NIEL a donné pouvoir à Mme TALBOT.

Absents non-excusés : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD.

2020 /14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 AU BUDGET 2020


Considérant qu'il convient d'abonder le budget 2020 en priorité pour financer le déficit d'investissement et le déficit des restes à réaliser, Mme le Maire propose l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 de la manière suivante :

- En section d'investissement :
Article R1068 : 319 973.08 + 193 448.78 = **513 421.86 €** (pour financer les besoins d'investissements).
Article D001 : **319 973.08 €** (report du déficit d'investissement)
le solde de l'excédent de fonctionnement a versé en
- En section de fonctionnement :
Article R002 : 675 871.52€ -513 421.86€ = **162 449.66 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'affectation des résultats 2019 qui seront ainsi reportés au budget primitif 2020.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,


J. LELIEVRE